



# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Conseil du 28 mars 2014

L'an deux mil quatorze, **le vingt-huit mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

**Présents:** G. MOUILLESEAUX, F. RABIER, E. RUYER, D. BALON, T. BESANCON, P. ARRIGHI, L. FAIVRE, I. GIGOS, C. JECKER, A.M KARRER, R. KHOUCHANE, C; KILQUE, L. NGUYEN DAÏ, L. SIBRE, L. SLIMANI.

**Excusés:** ///

**Absents:** ///

*Madame Céline JECKER a été nommée secrétaire.*

### **Elections du Maire**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **15** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné trois assesseurs : Pascal ARRIGHI, Isabelle GIGOS, Laurent FAIVRE et une secrétaire : Céline JECKER.

Il a été procédé à l'élection du Maire au scrutin secret. Monsieur Guy Mouilleseaux a présenté sa candidature. Il obtient 14 voix pour, 1 bulletin blanc.

Monsieur Guy MOUILLESEAUX est élu Maire.

### **Détermination du nombre d'adjoints**

Le Maire propose au Conseil de déterminer le nombre d'adjoints.

Il indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit **4** adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **4** adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à **4** le nombre des adjoints au maire de la commune.



## **Elections des adjoints**

Il est procédé comme pour le Maire à l'élection des 4 adjoints.

Madame Emmanuelle RUYER se présente au poste de 1<sup>ère</sup> adjointe, elle obtient 15 voix pour, elle est élue 1<sup>ière</sup> adjointe.

Madame Florence RABIER se présente au poste de 2<sup>ième</sup> adjointe, elle obtient 14 voix pour et 1 bulletin blancs, elle est élue 2<sup>ième</sup> adjointe.

Monsieur Donat BALON se présente au poste de 3<sup>ième</sup> adjoint, il obtient 15 voix pour, il est élu 3<sup>ième</sup> adjoint.

Monsieur Thierry BESANCON se présente au poste de 4<sup>ième</sup> adjoint, il obtient 14 voix pour, 1 bulletin blanc, il est élu 4<sup>ième</sup> adjoint.

Les 4 adjoints se verront confier certaines délégations. Monsieur Mouilleseaux présente les différentes délégations pour chacun de ses 4 adjoints.

Emmanuelle RUYER sera en charge du budget et des affaires scolaires, Florence RABIER s'occupera de la communication, du fleurissement et de la décoration.

Monsieur Donat BALON sera en charge de la vie associative et sportive et le suivi des travaux, Monsieur Thierry BESANCON gèrera la forêt, le Fort, l'environnement et la propreté du village.

## **Divers**

Le Maire explique aux nouveaux élus que le Conseil Municipal peut décider de créer des commissions communales afin de travailler sur différents sujets.

Il explique que certaines commissions peuvent être composées de membres extérieurs au Conseil.

Il propose aux conseillers de réfléchir à ce dossier pour le prochain Conseil Municipal du 4 avril.

Il est évoqué la création de différentes commissions :

- Commission environnement, décoration fleurissement, espaces verts
- Commission Fort
- Commission gestion et budget,
- Commission information et communication
- Commission de révision des listes électorales
- Commission d'ouverture des plis, appels d'offres
- Commission logements communaux
- Commission école – rythmes scolaires
- Commission employés communaux
- Commission travaux et projets
- Commission vie associative, sportive et culturelle
- Commission des impôts directs

Il sera fait appel, par le biais de la prochaine Info Express, à un appel à candidature pour les personnes intéressées pour faire partie des commissions Communication et Fleurissement.

Le Maire explique la composition et le rôle du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Un appel à candidature sera fait afin qu'il puisse désigner 4 membres extérieurs.

Monsieur Roger RAMSEYER, figure de notre village et ancien conseiller municipal nous fait la lecture d'un poème sur le rôle du Conseiller Municipal.

**Séance levée à 21 h 30**

**Prochain Conseil Municipal vendredi 4 avril à 20 h.**